

Rentrée des AESH : FO défend vos droits et votre salaire !

Les AESH en première ligne

Lors de sa conférence de rentrée, le ministre Blanquer a rappelé l'engagement d'Emmanuel Macron pour 2021 : « aucun enfant sans solution de scolarité au mois de septembre ». 385 000 enfants en situation de handicap seraient scolarisés en cette rentrée, pour 106 000 AESH. Cela fait plus de trois enfants par AESH.

Derrière les beaux discours, il y a la réalité du terrain : les PIAL : c'est plus d'élèves à suivre dans plus d'écoles ou d'établissements, avec des affectations à la dernière minute et des changements possibles du jour au lendemain au cours de l'année !

Il y a la réalité du salaire : un AESH à 62% c'est un salaire de misère de 760€ ! C'est bien en dessous du seuil de pauvreté fixé par l'INSEE à 1041€ par mois !

La FNEC FP-FO exige l'abandon des PIAL. Elle exige un véritable statut de la fonction publique et un vrai salaire pour les AESH.

Comme pour les hospitaliers, 183€ pour tous !

Les personnels hospitaliers se sont mobilisés et ont arraché 183€ d'augmentation indiciaire pour tous. Ce n'était pas dans l'agenda du gouvernement qui, dans le même temps, annonçait un nouveau gel du point d'indice.

Pour la FNEC FP-FO, c'est un point d'appui. Pourquoi pas nous ? Maintenant, tout de suite ! l'augmentation de 183€ pour tous !

Le gouvernement peut débloquer 100 milliards pour la relance et il n'y aurait pas un centime pour les AESH ?

La fédération intervient pour que tous les AESH à l'indice plancher soient rémunérés à l'indice majoré 329 conformément à la législation (augmentation du SMIC au 1er janvier 2020). Elle intervient pour une véritable progression de carrière des AESH dont les salaires stagnent parfois depuis plus de 6 ans. À Clermont-Ferrand, mais aussi à Poitiers, la FNEC FP-FO a permis aux AESH de progresser de 1 à 3 niveaux de rémunération, avec effet rétroactif, ce qui a permis à certains de récupérer un mois de salaire en plus ! FO intervient avec ses syndicats pour que cette victoire soit effective dans toutes les académies dès cette année !

La FNEC FP-FO s'adresse au ministère pour demander que cette augmentation soit prévue et budgétée. Elle s'adresse au ministère pour que la grille indicative prévoie une accélération de la carrière tenant compte du nouvel indice plancher au 1er janvier 2020.

La FNEC FP-FO continue à demander l'intégration des personnels AESH dans un statut de la Fonction publique.

Affectation, droit aux aides de l'action sociale, problèmes de remboursement de frais... : contactez les syndicats FO.

FO invite les AESH à se réunir avec les syndicats FO, à s'organiser et à se syndiquer au sein de Force Ouvrière pour créer les conditions du rapport de force pour gagner sur toutes les revendications :

- Un vrai statut, un vrai salaire !
- Emploi à temps complet pour tous les AESH qui le souhaitent !
- Augmentation immédiate de 183€ sans contrepartie !
- Augmentation de la valeur du point d'indice à hauteur de 18%
- Abandon des PIAL !

Montreuil le 8 septembre 2020